

Appel à candidature et règlement

Exposition Vente MUREXPO 2024

Installation des stands vendredi 11 octobre 2024

de 14 h jusqu'à 18 h

Ouverture au public samedi 12 et dimanche 13 octobre 2024

de 10 h à 18 h

Vernissage le 12 octobre à 18 h

Lieu salle Horizon Pyrénées



LOCALISATION & ACCÈS

253 avenue des Pyrénées 31600 MURET ; GPS : [43.438442, 1.313587](https://www.google.com/maps/place/43.438442,1.313587)

Autoroute A64 : sortie N°33 Muret.

À 20 mn de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

SNCF : gare de Muret puis bus gratuit Tisséo ligne 302 (terminus).

LES POINTS FORTS

Sous-préfecture de la haute Garonne

Emplacement géographique idéal.

Salle Horizon intégrale : 2156 m²

Hall : 300 m²

Parvis : 1000 m²

Parking : 600 places (parking public, parking organisateurs, parking VIP)

Organisation de l'exposition

Le salon MUREXPO donne la possibilité aux artistes professionnels d'être vus dans un espace contemporain ultra moderne, fleuron de l'activité culturelle et artistique de Muret (Communauté d'Agglomération du Murétain 123 000 habitants aux portes de Toulouse).

L'entrée pour le public est gratuite.

Tarif

150 € pour les adhérents artistes professionnels Muretais

200€ pour les invités artistes professionnels

Le tarif comprend :

- Stand de 6m de façade et 3m de profondeur
- Grilles fournies, pour environ 8m linéaires maximum sur 2m de hauteur
- Les tables (1.80m sur 0.75m)
- Chaises
- L'accès à l'électricité
- Des vigiles assureront la sécurité
- Des pompiers seront présents en permanence pendant les heures d'ouverture au public
- La publicité sur différents supports de communication
- 1 catalogue de l'exposition
- 1 badge

Nota : Les chaises, tables et grilles sont fournies par la Mairie et le responsable de la salle Horizon. Nous disposons d'un nombre limité. Il se peut que nous ne puissions pas répondre à toutes les demandes de mise à disposition des grilles, tables et chaises. Nous répartirons au mieux pour garantir une équité entre chaque exposant. Bien entendu, nous faisons le maximum pour satisfaire pleinement les besoins exprimés de chacun.

Des détails ainsi que les emplacements dans la salle d'exposition seront fournis dès que le recrutement de tous les exposants sera terminé, au plus tard le 30 juin 2024.

L'association ne demande aucun pourcentage sur les ventes.

Dons d'œuvre des exposants et Tombola pour le public

Une tombola sera organisée au tarif de 5€, avec des œuvres offertes, sans obligation, par les artistes exposants.

Les œuvres offertes sous forme de tableaux doivent être accrochables et les autres sur un support.

Une photo du don proposé doit être envoyée avec le dossier de candidature afin d'être validé par le comité de sélection, qui se réserve le droit de refuser un don qui ne serait pas en conformité avec le projet sélectionné.

L'achat d'un billet donne droit à un catalogue.

Catalogue

Un catalogue de l'exposition sera réalisé par l'association. Une page par exposant comportant :

- Nom Prénom et / ou Pseudo
- Activité artistique déclarée
- Une photo choisie par l'exposant parmi les 5 demandées pour le dossier de candidature
- Numéro de téléphone
- Site internet
- Adresse mail
- Texte de 500 caractères maximum espaces compris

Règlement de l'exposition

Les artistes exposants sont seuls responsables de leurs ventes. Ils devront être en règle avec la législation en vigueur et fournir un document officiel mentionnant leur activité artistique professionnelle et personnelle. (Maison des artistes, chambre des métiers, URSSAF, N° SIRET).

Déroulé de l'exposition

Installation : Vendredi 11 octobre 2024 de 14 h à 19 h.

Aucune installation ne sera permise les jours d'ouvertures au public.

Horaire d'ouverture au public : Samedi 12 et dimanche 13 octobre 2024 de 10 h à 18 h.

Désinstallation : Dimanche 13 octobre à partir de 18 h. Chaque exposant devra démonter les grilles d'exposition, tables, chaises qu'il aura utilisées et les stocker aux emplacements prévus.

Aucune désinstallation ne sera permise pendant les horaires d'ouvertures au public.

Consignes et engagements

La qualité du travail devra être effective, pièces uniques ou petites séries, conçues et fabriquées par l'exposant en fonction d'un savoir-faire technique et créatif. L'exposant s'engage à présenter lors de l'exposition des pièces en cohérences avec celles proposées dans son dossier de candidature. Tout objet en achat/revente est par ailleurs exclu et interdit sur le salon. Toutes les œuvres exposées sont obligatoirement de sa réalisation.

Chaque exposant devra prévoir un agencement harmonieux et s'oblige à décorer son espace, à le rendre attractif pour le public. Les œuvres devront être mises en valeur.

Il a l'obligation d'être présent sur son emplacement durant l'exposition, ou de le confier à une autre personne, pendant toute la durée de l'exposition.

Il doit fournir son propre matériel d'exposition (cimaises, chevalets, chaînes d'accrochage, nappes, décoration, éclairage spots et/ou ampoules (à LED fortement recommandée), rallonges électriques, prises multiples, habillage des grilles, etc.)

Il doit avoir une assurance de responsabilité civile professionnelle. Celle de l'association ne les couvre pas personnellement en cas de problème, elle ne couvre que l'exposition et les risques liés à son déroulement dans la salle louée.

Autorisation de prise de vue. L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'organisateur et la presse à réaliser des photographies des exposants, des stands, et des produits présentés et à les utiliser librement sur tous supports, notamment publicitaires.

Toute activité non professionnelle et ne correspondant pas à l'esprit se verra refuser l'inscription ou l'emplacement.

Le comité de sélection se réserve le droit de valider ou invalider une candidature. Ce comité a pour vocation de veiller à la qualité de l'exposition et à l'homogénéité des œuvres dans l'intérêt des artistes et du public. Ce comité n'a pas pour objectif d'évaluer la qualité du travail, il veille à présenter un ensemble cohérent au public.

Un mail vous préviendra de cette décision.

Après validation de la candidature par le comité de sélection, le montant de votre participation devra être envoyé avant le 15 mai 2024.

En cas de désistement après le 15 mai 2024 les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

Martine PRUDHOMME

Présidente de l'association.

A votre service pour toutes informations

Tél : 06 74 09 83 36

Ou mail : murethdart.31@gmail.com

DOSSIER DE CANDIDATURE MUREXPO 2024

Date limite d'inscription : 15 avril 2024

Tout dossier reçu après cette date ne sera pas traité

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste ou pseudo :

(Indiquer ce qui doit être retenu pour le catalogue, dans le cas contraire les 3 informations ci-dessus seront présentes)

Activité artistique

Fournir un justificatif d'activité artistique correspondant, numéro INSEE / URSSAF / SIRET

K Bis ou tout document officiel attestant de votre activité professionnelle personnelle

Téléphone :

Mail :

Site Web ou réseaux sociaux:

Adresse :

Code postal et Ville :

Un texte de 500 caractères maximum espaces compris.

Petite astuce : Pour compter le nombre de caractère vous pouvez utiliser un outil internet gratuit exemple <http://compteur-de-caracteres.com/> (sans oublier de cocher l'option « espace »)

Nota : Le nombre de caractère est volontairement limité par souci d'équité entre les exposants et aussi par contrainte technique lié à l'impression du format du catalogue

Fournir 5 photos de bonne qualité représentatives de vos œuvres (format GIF ou JPEG) dont :

- celle devant figurer sur le catalogue, à préciser .

- celle du don éventuel, à préciser

Merci d'utiliser une plateforme de téléchargement gratuit, type *Wetransfer* pour l'envoi des visuels à :
Murèthdart.31@gmail.com

Exprimez vos besoins en quantité

Nombre de chaises

Nombre de tables (1.80m sur 0.75m) :

L'acte de candidature implique l'acceptation sans réserve du règlement de l'exposition détaillé en page précédente

Date et signature suivi de la mention « Bon pour acceptation »